

NEWSLETTER

QUE SE PASSE-T-IL A PARTIR DU 11 MAI ?

Le Gouvernement a présenté devant le Parlement sa stratégie de dé-confinement qui se mettra progressivement en place à compter du 11 mai. Cette stratégie repose sur trois principes : protéger, isoler et tester.

À partir du 11 mai, la mise en œuvre de cette stratégie se fera selon les territoires. La vie quotidienne des Français, à partir de la semaine prochaine, se verra appliquer des règles qui répondent aux enjeux prioritaires afin de favoriser la reprise de l'activité économique et sociale du pays. Les entreprises, l'organisation du travail, les écoles, l'activité sportive, les commerces, les restaurants et bars, les transports et les lieux culturels et touristiques sont au centre de ce plan de dé-confinement.

Le Premier Ministre l'a rappelé devant le Sénat cette semaine : « Nos enfants ont besoin d'être éduqués, cultivés, socialisés. (...) Nos commerçants, nos artisans, nos industriels, nos entreprises et leurs salariés ont besoin de produire, de vendre. »

L'objectif de ce déconfinement progressif à partir du 11 mai est de sortir de cette crise le plus rapidement possible afin de ne pas tuer ces secteurs et donc l'économie de notre pays. Cette stratégie de déconfinement insiste également sur la priorité d'éviter une deuxième vague qui imposerait un nouveau confinement.

TRAVAIL / ENTREPRISES

Au sein des entreprises, le télétravail doit être poursuivi autant que possible après le 11 mai. Le télétravail permet en effet de limiter les contacts et les contaminations au sein de l'entreprise. Le ministère du Travail, en coopération avec les fédérations professionnelles, a réalisé des fiches métiers afin d'accompagner les entreprises dans leur réorganisation. Tous les secteurs auront à leur disposition ces fiches et l'accompagnement des entreprises en difficulté sera maintenu.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

COMMERCES

Les commerces rouvriront à compter du 11 mai car ils sont essentiels à l'économie du pays. Seuls les cafés et restaurants ne pourront rouvrir à cette date car il est difficile de faire respecter les gestes barrières, la distanciation physique et de garantir la sécurité sanitaire de tous. Chaque commerce devra respecter un cahier des charges strict en réorganisant le flux des personnes présentes. Un commerçant pourra imposer le port du masque afin d'accéder à son magasin.

SANTÉ

Le Conseil scientifique prévoit entre 1000 et 3000 nouveaux cas positifs au covid-19 par jour sous la stricte condition du respect du confinement jusqu'au 11 Mai. Ces données ont permis d'entamer le dé-confinement progressif dès cette date. Le tableau définissant les indicateurs, département par département, permettra la réussite du dé-confinement et l'accompagnement renforcé des départements les plus touchés.

ÉCOLES / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis le début du confinement, l'accent a été mis sur la continuité pédagogique des élèves, une de nos priorités, C'est pourquoi, il a été décidé de rouvrir le plus rapidement possible les établissements scolaires. La lutte contre le décrochage scolaire a toujours été importante. De ce fait, à partir du 11 mai, les écoles pourront rouvrir progressivement et sur la base du volontariat des parents. Une solution de garde d'enfant et un protocole sanitaire ont été mis en place afin d'organiser au mieux cette rentrée inédite. Concernant l'enseignement supérieur, le retour ne pourra se faire avant la rentrée de septembre et les bibliothèques universitaires resteront fermées. La vente à emporter dans les restaurants universitaires sera proposée à partir du 11 mai. Les résidences Crous restent ouvertes mais les étudiants souhaitant rejoindre le domicile familial le pourront. À compter du 11 mai, les autres activités des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche pourront être exercées dans les locaux dans le respect des consignes sanitaires. Concernant les épreuves, si la présence des élèves doit être maintenue, notamment s'agissant des concours d'entrée dans les grandes écoles, elles devront se dérouler pendant la période estivale entre le 20 juin et le 7 août, dans le respect de la sécurité sanitaire. Le Premier Ministre, Edouard Philippe, a également annoncé la réouverture des crèches à partir du 11 mai avec un accueil par groupes de 10 enfants maximum.

TRANSPORTS

À partir du 11 mai, il sera à nouveau possible de circuler librement sans attestation dans la limite de 100 kilomètres du domicile. Concernant les déplacements inter-régionaux et inter-départementaux de plus de 100 kilomètres, ils seront restreints aux motifs familiaux ou professionnels. La diminution de la densité et de la proximité des voyageurs va permettre la réussite du dé-confinement. L'objectif est donc une ouverture maîtrisée des transports publics à partir du 11 mai et une reprise de l'activité sociale et économique. Nous souhaitons insister sur l'offre des transports urbains. Ainsi la RATP, dès le 11 mai, assurera le trafic à 70% tout en incitant au télétravail et aux horaires décalés pour éviter l'engorgement des transports en commun. Des mesures seront prises pour garantir la sécurité sanitaire telles que le marquage au sol pour assurer la bonne répartition de la population sur les quais, la limitation des flux et la condamnation d'un siège sur deux dans les trains.

Les bus scolaires circuleront, de même que les taxis et VTC, en garantissant le respect des règles sanitaires.

SPORT

Il sera possible de pratiquer une activité sportive en respectant les règles sanitaires. Les sports collectifs, de contact ou en salle ne sont pas autorisés. Les grandes manifestations sportives ne pourront se tenir avant le mois de septembre et la saison 2019-2020 de sports professionnels ne pourra pas non plus reprendre. Les parcs et jardins pourront rouvrir seulement dans les départements où le virus circule peu selon les indicateurs retenus.

CULTURE

À partir du 11 mai, quelques lieux culturels rouvriront. Il s'agira des lieux culturels de proximité en lien avec la vie éducative tels que les bibliothèques, les médiathèques, librairies, disquaires, galeries, les musées et monuments qui n'ont pas une fréquentation élevée. A contrario, les grands musées, les cinémas, les salles des fêtes et polyvalentes, les salles de concert et de théâtre resteront fermés jusqu'au 2 juin. Des mesures ont été annoncées par le Président de la République ce mercredi 6 mai pour répondre aux professionnels du secteur. Les Ministères de la Culture, de l'Économie et du Travail œuvrent pour la protection de ce secteur durement fragilisé par la crise sanitaire.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades